CM20240705-004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHIRÉ

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER **Secrétaire de séance :** Garance PATARIN-CHAPENOIRE

OBJET : Actualisation de la convention d'adhésion de la Commune d'Echiré au service « Travaux à façon Paie » du Centre départemental de Gestion des Deux-Sèvres.

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2018 la Commune d'Échiré adhère au service « Travaux à façon Paie » du CDG des Deux-Sèvres. Cette mission consiste à calculer la paie des agents, les indemnités des élus et éditer les documents nécessaires transmis à la Commune pour réaliser les mandatements. L'état mensuel de la DSN (déclaration mensuelle des données sociales nominatives) est aussi réalisé.

La convention conclue le 1^{er} janvier 2018 doit être actualisée afin d'intégrer de nouveaux outils informatiques utilisés pour la gestion des paies et les échanges de documents ainsi que la tarification adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du Centre de gestion en date du 11 décembre 2023.

Pour mémoire, le coût mensuel de confection des paies est à ce jour de 9,50 euros par bulletin réalisé.

Le Maire présente à l'assemblée les modalités et conditions tarifaires de la convention actualisée :

- Coût mensuel de confection des paies :
 - 10 euros/bulletin + remboursement des éventuels frais postaux (en cas de défaillance des liaisons dématérialisées).

Compte tenu de l'accroissement des contraintes légales et règlementaires liées à la Paie,

Compte tenu du nombre de bulletins de salaire à réaliser mensuellement (entre 35 et 40) et de la charge croissante de temps à y consacrer,

CM20240705-004

Le Maire demande au Conseil Municipal:

- d'accepter l'actualisation de la convention d'adhésion de la Commune d'Echiré au service « Travaux à façon Paie » du Centre de Gestion des Deux-Sèvres, telle que présentée ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention émise par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres et tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 5 juillet 2024

Le Maire, Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance, Garance PATARIN-CHAPENOIRE

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

0 9 JUL. 2024